CAISSE ASSURANCE MALADIE – FORMULAIRE SE-401-Q-102

Vous partez étudier au Québec ? Le protocole d'entente franco-québécois vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé.

Vous êtes inscrit dans une université québécoise

Étudiant français, assuré du régime général de sécurité sociale en France, vous êtes inscrit dans un établissement québécois ?

Avant votre départ :

Demandez à votre caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-102 « Attestation d'appartenance à un régime français préalablement au départ pour le Québec ». Ce formulaire atteste que vous êtes assuré au régime de sécurité sociale en France. Vous n'avez donc pas besoin d'adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du Québec.

À votre arrivée au Québec :

Inscrivez-vous auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant ce formulaire ainsi que :

- le certificat d'acceptation pour études, délivré par le ministère québécois des relations avec les citoyens et de l'immigration ;
- une pièce d'identité attestant de votre nationalité française ;
- l'attestation de votre inscription dans une université québécoise.

Vous pourrez ainsi avoir accès aux prestations de soins de santé de la RAMQ et bénéficier des assurances maladie. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, vous serez couvert par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).